

**REGLEMENT DE L'EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE
PERIGUEUX / MARSAC**

Organisée par le GROUPEMENT AVICOLE PERIGOURDIN
Les 11 et 12 janvier 2020

Nous aurons l'honneur d'organiser :
Championnat de France du TEXAN Club,
Championnat de France du SOTTOBANCA Français,
Le Trophée Maurice LAFLEURIEL
pour le meilleur sujet de l'exposition,

Le Prix spécial « Volailles Araucana », « Volailles Sussex »,
« Volailles Sebright », Course aux points Lapins.

REGLEMENT PARTICULIER DU GROUPEMENT AVICOLE PERIGOURDIN

ART 1: Le Groupement Avicole Périgourdin (G.A.P.) organise les 11 et 12 janvier 2020 son Exposition Nationale d'Aviculture au Parc des Expositions de Marsac sur l'Isle. Pour les Championnats de France Texan et Sottobanca, les récompenses seront attribuées selon le règlement appliqué par chaque club.

ART 2: Droits d'inscription: Unité: 4 € autre que pigeons 3€, Couple (Palmipèdes d'ornement et Oiseaux de Parc uniquement): 4 €, Trio: 5 €, Parquet ou volière: 6 €, Frais de secrétariat et catalogue: 8 €.

Tous les adhérents du G.A.P. à jour de leur cotisation pourront bénéficier d'une réduction de 10% sur les frais d'inscription.

ART 3: Ventes: Le prix des animaux mis en vente par les exposants sera majoré de 20% au profit de la société organisatrice. Toute vente autour de l'exposition est interdite, Il est demandé à tous les éleveurs de lapins en vente d'apporter les certificats d'identification pour le futur acheteur.

ART 4: Certificat Vétérinaire : Il sera exigé que tous les lapins exposés soient vaccinés. Tout animal suspect de maladie sera refusé. En dehors des lapins et palmipèdes, un certificat de vaccination sera exigé à la mise en cage, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de vaccination.

ART 5: Le G.A.P. assurera la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne saurait être rendu responsable des décès, pertes, erreurs ou échanges qui pourraient intervenir même du fait d'un incendie. Une éventuelle élimination pour présentation non conforme ou non présentation des documents vétérinaires ne saurait entraîner un dédommagement.

ART 6: L'entrée est gratuite pour l'exposant et un accompagnateur. Elle est interdite durant le jugement. L'ouverture des cages sans la présence d'un commissaire n'est pas autorisée. Les animaux achetés par des visiteurs non exposants peuvent être emportés sous certaines conditions sauf les GPE, GPH, et PH qui ne seront retirés que le dimanche avant 12 heures. Tout animal vendu devra être décafé avant 12 h.
Aucun décafé ne sera assuré sans la présence d'un commissaire.

ART 7: Le G.A.P. se charge de la réception, et de l'installation des animaux (AUCUN RETOUR GRATUIT N'EST ASSURE). Les envois éventuels se feront sous la responsabilité de l'éleveur à l'adresse suivante: EXPOSITION AVICOLE - PARC DES EXPOSITIONS - 24430 MARSAC SUR L'ISLE.

ART 8: Calendrier de la manifestation :

Jeudi 9 janvier : Réception des animaux de 9 h à 19 heures.

Vendredi 10 janvier: Jugement à partir de 7h30 (Interdit aux personnes ne participant pas au jugement).

Ouverture aux exposants de 17h à 19h.

Samedi 11 janvier: Ouverture au public de 9h à 19h, Ouverture du bureau des ventes à 9 h

Dimanche 12 janvier: Ouverture au public de 9 h à 13 h, Remise des prix à partir de 11 h, Fermeture des ventes à 12 h 30. Dégagement le dimanche à partir de 14 heures.

ART 9: Le jury est composé de juges officiels. Sa décision est sans appel. Age limite des sujets : 2016 (Sauf certaines races comme le carrier, le romain,...). Il est exigé que l'identification soit parfaitement définie à l'encagement pour une inscription juste sur le carton de jugement.

ART 10 : Pour tout autre cas, c'est le règlement général des expositions régit par la S.C.A.F. ou la S.N.C., et du complément de L'U.S.A.S.O. qui s'applique, ou celui des clubs pour les championnats de France.

Clôture des inscriptions : le 10 décembre 2019

Envoi des feuilles d'inscription : **Alain REY – Le petit Clos – 24800 NANTHEUIL**

Le Président du G.A.P.

Michel ROBERT 06 84 75 16 98

54, rue des Alisiers 24650 CHANCELADE

Le Commissaire Général

Alain REY 06 71 43 03 26

Le petit Clos 24800 NANTHEUIL

Formulaire Réservation de cages d'échange

Dans le cadre spécifique de votre participation à un Championnat de France, vous avez la possibilité de réserver des cages d'échanges sur votre fiche d'inscription.

Le tarif est de 2€ par cage et avec un maximum de 2 sujets par cage. Le nombre de cage est limité à 5 cages maximum par éleveur.

.....

Formulaire Réservation de Repas

Nous vous offrons la possibilité de restauration sur le lieu de l'exposition mais vous devez remplir ce formulaire pour pouvoir en bénéficier.

Le tarif des repas sera de 15€. (entrée, plat, dessert, café, vin).

Le samedi soir le G.A.P. organisera un repas des éleveurs au tarif de 20€.

Nom Prénom	Jour	Nb repas	Montant
	Jeudi 9/01		
	Samedi 11/01		
	Samedi soir 11/01 Repas Eleveurs		
	Dimanche 12/01		
	Total :		

Pour une prise en compte de cette demande par le G.A.P. vous devez joindre à ce formulaire un chèque spécifique du montant de cette réservation.